

Note

ANNEXE à la délibération n° 2026/29

Budget Primitif 2026

Contexte et constat

Avec les travaux de rénovation de l'église de Quartes qui continuent cette année, l'accent est d'avantage porté sur les économies à réaliser.

Objectifs 2026

- ✓ Financer les travaux d'investissement à venir
- ✓ Maintenir une bonne santé financière



Préambule

Mais pourquoi cette note ?

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 indique que les communes doivent établir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Cette note doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux.

Elle reprend les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement de la collectivité.

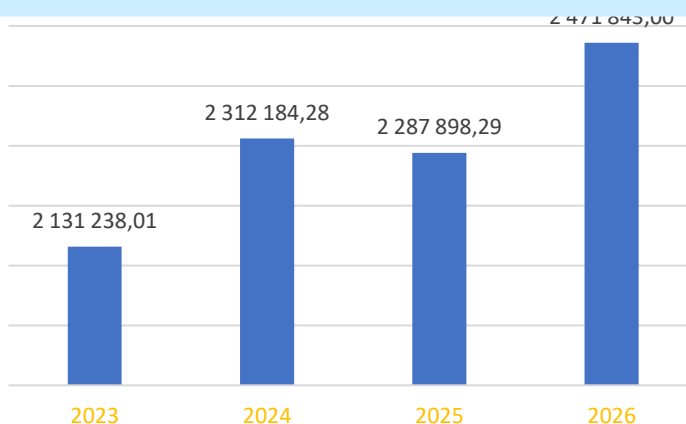
La section de fonctionnement reprend les affaires courantes et les activités de la collectivité, les charges de personnel et de gestion courante, les achats de fournitures, les prestations de services, les indemnités des élus, ou encore les subventions et participation envers les organismes extérieurs. C'est dans cette section que nous inscrivons les recettes liées aux dotations, impôts et locations.

L'investissement reprend principalement l'achat de biens et de matériels durables, la construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructure, l'acquisition de titres de participation ou d'autres titres immobilisés, le remboursement en capital des emprunts, etc. On y retrouve également les subventions reçues pour nos travaux

1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées...

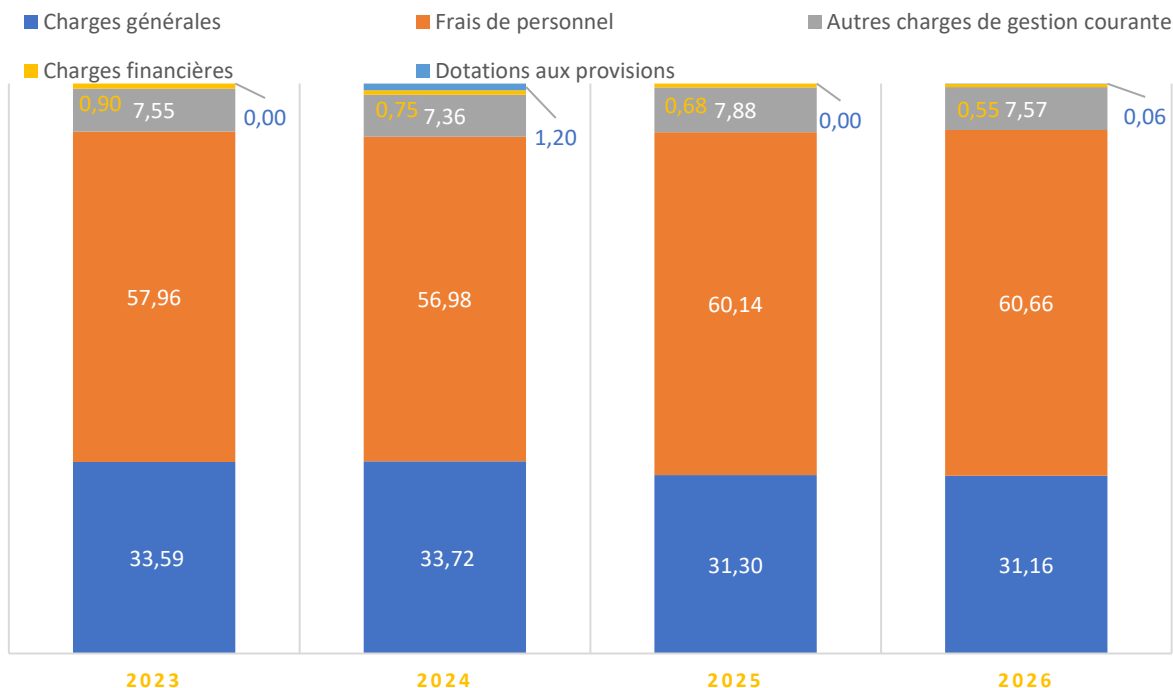
+ 15.98%

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, entre 2023 et 2026.



Entre 2023 et 2026, nous observons une augmentation des dépenses de fonctionnement. Les dépenses inscrites jusqu'en 2025 sont celles mandatées. Bien que l'autorisation des dépenses est en hausse, l'accent a été mis sur les économies à réaliser, notamment au chapitre des charges à caractère général. Le Budget Primitif est un acte de prévision annuel. Les dépenses prévues doivent à la fois être sincère et permettre le paiement des factures, dont nous n'avons pas toujours connaissance. A ce titre, pour pallier aux dépenses imprévues, elles sont toujours supérieures, contrairement aux recettes.

PART DES PRINCIPALES DÉPENSES



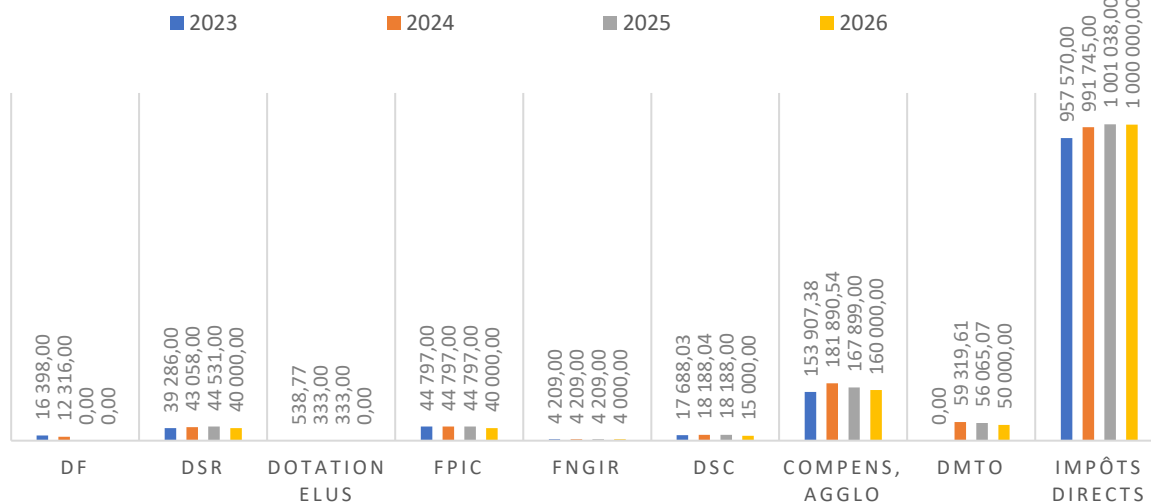
Les principales charges de fonctionnement gardent les mêmes proportions que les années précédentes. Malgré le contexte économique, les aides à la population et aux associations sont maintenues.

Au 01^{er} janvier, 31 agents travaillent pour la collectivité. Le maintien du service public reste une priorité.

2. Et

DOTATIONS ET IMPÔTS

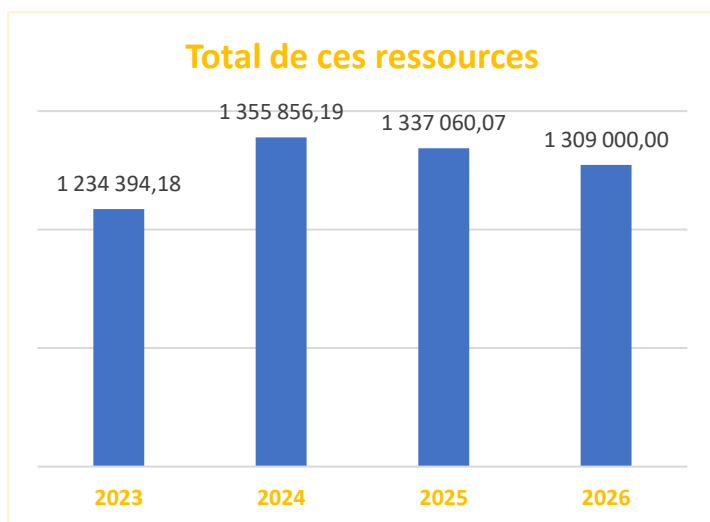
enir



Les données ci-dessus représentent l'évolution des dotations et impôts que la commune a perçus entre 2023 et 2025 et prévus en 2026.

L'année 2025 a marqué la fin de la perception de la dotation forfaitaire. Elle ne sera pas revue pour cette année.

Le conseil municipal a prévu de ne pas modifier les taux. La taxe foncière sur les propriétés bâties a été fixée par le conseil municipal à 41.29 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties est à 50 % et 18 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



+ 6.04 %

L'évolution des recettes de fonctionnement présentée entre 2023 et 2026.

Pour ce nouveau mandat, le choix a été fait de réduire les dépenses, notamment pour répondre au besoin d'investissement lié à la rénovation de notre église.

Ces économies ont permis de dégager 468 289,29 euros de la section de fonctionnement vers l'investissement, contre 226 032,70 euros en 2025, soit une augmentation de 107.18 %.

3. Des dépenses d'investissement qui continuent

Chapitres	Montants 2024	Montants 2025	Montants 2026
20-Immobilisations incorporelles	109 900.00	60 000.00	0.00
21-Immobilisations corporelles	94 188.36	78 187.02	214 405.34
23-Immobilisations en cours	4 737.38	1 000 000.00	1 380 000.00
204- Subventions équipt versées	0.00	0.00	0.00
16-Emprunts et dettes	60 000.00	61 382.00	63 300.00
040-Opérations d'ordre	0.00	0.00	0.00
041-Opérations patrimoniales	85 341.27	0.00	101 303.10
TOTAL	354 167.01	1 199 569.02	1 759 008.44

Commencés en 2025, les travaux de l'église Notre Dame de Quartes se poursuivent. L'impact budgétaire se fera essentiellement sur l'exercice comptable 2026, contrairement à ce qui a été prévu initialement, c'est-à-dire, 1 000 000 pour 2025 et 500 000 pour 2026. En effet, 24 495 euros ont été dépensés l'année dernière. Rappelons qu'aux travaux exceptionnels, souscription exceptionnelle ! Les citoyens ont toujours la possibilité de participer à la rénovation de l'église communale.

1 455 580,67 €
de dépenses TTC

Electricité et chauffage
52 488,00 €

Ravalement des façades
559 206,60 €

Voies et réseaux divers
54 655,20 €



937 771 €
de subventions

Réfection des vitraux et des serrureries
303 697,67 €

Gros œuvre
350 118,00 €

Etudes et Maîtrise d'œuvre
135 415,20 €

Concernant le montant de 101 303.10 que nous retrouvons tant en dépenses qu'en recettes, il s'agit des frais d'études que nous devons transférer du chapitre 20 au 23. Ces frais n'ont pas vocation à rester au chapitre 20. Nous pourrons aussi bénéficier de la récupération de la TVA dans deux ans.

4. Des actions soutenues par nos partenaires



DETR

225 399,74 €



**Restauration
du Patrimoine
Rural Non
Protégé**

95 000,00 €



ADVB

297 618,00 €



AMVS

307 240,05 €



**Fondation du
patrimoine**

21 522,00 €

Les montants ci-dessus représentent les subventions pour notre église.

Le recours à l'emprunt, à hauteur de 200 000 sera effectué en attendant de percevoir la TVA des travaux de l'église.

A ces recettes, nous pouvons ajouter les subventions de 16 565 euros de l'Etat pour les travaux liés à la sécurisation de l'école primaire et les 31 723 euros de l'agglomération pour la sécurisation de la rue de Quartes.

Quelques chiffres !

Pour conclure, voici les principales informations statistiques, fiscales et financières

Dépenses réelles de fonctionnement / population 1 025.23 €

Recettes réelles de fonctionnement / population 931.89 €

Dépenses d'équipement brut / population 713.57 €

Encours de dette / population 223,58 €

DGF / population 16.58 €

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement 60,64 %

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement 112.83 %

Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) 23.99 %

Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) – 10.02 %